Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025132-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq novembre, s'est réuni à la mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Éric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
COLLETTE Abel donne pouvoir à Michel HESRY
BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
GOURET Gérard donne pouvoir à Marie-Thérèse PITHON

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PITHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*30*
Nombres de conseillers municipaux votants	*33*

N° d'acte : **DCM-2025-132**	**MARCHES PUBLICS** Objet : **MARCHE DE TRAVAUX : VOIRIES - RUE RENE GUITTON, LANDROUËT, FONTENELLE**

Rapporteur : Hubert CHEVALIER

M. Hubert CHEVALIER, Adjoint, présente à l'assemblée les trois avenants suivants qui ont pour objet de régulariser les quantités réelles des travaux réalisés en plus et moins value par rapport au marché initial et d'ajouter des prestations rendues nécessaires en cours de chantier :

1. **Lot 1 « VRD », le montant de l'avenant s'élève à 17 683.58 € HT.**

Les travaux dont les quantités ont été modifiées portent principalement sur les bordures, le muret de soutènement, l'enrochement, l'émulsion à rupture rapide, les trottoirs en béton désactivé, l'ascodal, le réseau d'eaux pluviales, l'inspection TV et essai d'étanchéité. Les prestations ajoutées concernent la fourniture et pose de regards fonte D400, de tampons EU et EP, et d'accodrains, et le réseau télécom.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025132-DE

2. **Lot 2 « Marquage des revêtements en mortier hydraulique », le montant de l'avenant s'élève à – 18 819.00 € HT.**

Les travaux modificatifs concernent la diminution des quantités de mortier pâte : 930 m² à réaliser contre 1 135 m² prévus au marché.

3. **Lot 3 « Aménagement paysager », l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché**

Les travaux modificatifs concernent l'engazonnement, les plantations d'arbres, le paillage, la création de bordures bois et la pose de ganivelles et clôture

Récapitulatif :
Lot 1 « VRD », avenant de : 17 683.58 € HT.
Lot 2 « Marquage des revêtements en mortier hydraulique », avenant de – 18 819.00 € HT.
Lot 3 « Aménagement paysager » : pas d'impact financier
Le Conseil Municipal est invité à :
Valide les avenants ci-dessus,
Autorise le Maire à signer les documents s'y afférent,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Valide** les avenants ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer les documents s'y afférent,

Délibération adoptée à l'unanimité.
Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 08/12/2025

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

M. ROBIN Eric,
Maire

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.